



# Commune de DORTAN (01590)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024 N° 2024-067

1. Commande  
publique  
1.4 – Autres types de  
contrats

Nombre de conseillers : Acte rendu exécutoire après :

En exercice : 19  
Présents : 14  
Votants : 17

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 20 décembre 2024
- affichage du 20/12/2024 au 19/02/2025

Présidente : Marianne DUBARE, Maire.

Date de la convocation :

11 décembre 2024

Vote	
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

**PRESENTS** : Marianne DUBARE - Alain BRITEL - Janine DURET - Christophe DAVID-HENRIET - Lydie GENAUDET - Jean-Claude GAILLARD - Josiane TOURRES - Joël SUBTIL - Martine BIMONT - Eric PAUZE - Wilfried LAURIER - Jérôme VERGNE - Melchior FACCHINETTI - Emeline BAPTISTA

**EXCUSES** : Claire EL AZIFI BOULAÏCH (pouvoir à Wilfried LAURIER) - Gulperi BILICI - Arielle PENAZZI (pouvoir à Jérôme VERGNE) - Lionel CORNATON - (pouvoir à Emeline BAPTISTA)

**ABSENTE** : Aurore DUPLESSIS -

**Secrétaire de séance** : Lydie GENAUDET

### OBJET :

#### HBA

- GROUPEMENT DE  
COMMANDES  
ASSISTANCE JURIDIQUE

Mme le Maire indique aux conseillers que dans un objectif de minimisation des coûts et d'optimisation des ressources financières, HBA (Haut-Bugey Agglomération), en collaboration avec des communes membres, souhaite formaliser un groupement de commandes dédié au conseil et à l'expertise juridique.

Elle propose de conclure une convention avec HBA pour fixer les modalités de fonctionnement du groupement de commandes instauré pour la fourniture de prestations juridiques ponctuelles, de conseil et d'assistance juridique dans les domaines nécessitant une expertise extérieure.

Mme le Maire donne lecture des principales modalités de la convention à intervenir qui est prévue pour une durée d'une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et n'est pas reconductible.

HBA, désignée comme coordonnatrice du groupement de commandes, assurera la gestion des aspects administratifs et financiers du projet. Elle aura en charge de :

- ⇒ recueillir les besoins des membres du groupement de commandes,
- ⇒ déterminer la procédure et les modes de dévolution du contrat,
- ⇒ gérer la mise en concurrence adaptée,
- ⇒ gérer la signature et la notification du contrat et des éventuels avenants pour chacune des entités,
- ⇒ transmettre une copie du contrat notifié et des éventuels avenants à chaque membre du groupement afin d'en permettre l'exécution,
- ⇒ conserver dans ses archives le dossier du titulaire du contrat.

Chaque commune membre du groupement sollicitera directement le prestataire en fonction de ses besoins juridiques spécifiques.

Le montant de la prestation sera réparti entre les communes membres selon la répartition définie en amont avec celles-ci au prorata du nombre d'habitants. Pour notre commune cette prestation s'élèvera à 90€ TTC par mois. HBA paiera directement le prestataire puis refacturera en un



## Commune de DORTAN (01590)

paiement unique à la Commune au plus tard avant le 31 août de l'année en cours.

D'autres communes pourront adhérer au groupement de commandes en cours d'exécution du contrat sous réserve de respecter les modalités définies dans la présente convention. Aucune possibilité de retrait n'est prévue pour les membres une fois la convention signée, sauf en cas de dissolution du groupement ou de non-respect des engagements contractuels.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

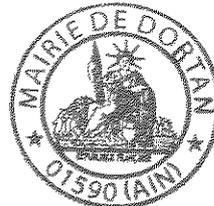
L'exposé de Mme le Maire entendu et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- APPROUVE la convention constitutive d'un groupement de commandes à intervenir entre la Commune de DORTAN et HAUT-BUGEY AGGLOMERATION pour la fourniture de prestations, de conseil et d'assistance juridiques selon les conditions énumérées ci-avant.
- AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2025.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

LE MAIRE,  
Marianne DUBARE



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : CONVENTION ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDE - CONSEILS ET ASSISTANCE JURIDIQUES - HAUT-BUGEY AGGLOMERATION

Date de décision: 16/12/2024

Date de réception de l'accusé 19/12/2024  
de réception :

Numéro de l'acte : DEL2024067

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20241216-DEL2024067-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .4  
Commande Publique  
Autres types de contrats

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

Nom du fichier : DEL 2024067 16122024 GROUPT COMMANDES ASSISTANCE JURID  
HBA.pdf ( 99\_DE-001-210101481-20241216-DEL2024067-DE-1-1\_1.pdf )

Annexe : CONVENTION GROUPT COMMANDE HBA ASSISTANCE JURIDIQUE  
SVP.pdf ( 73\_CO-001-210101481-20241216-DEL2024067-DE-1-1\_2.pdf )  
CONVENTION GROUPEMENT COMMANDES CONSEILS ET ASSISTANCE  
JURIDIQUES HBA